

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 mars 2024**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 25**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 26/03/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 26/03/2024 (accusé de réception du 26/03/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature de marchés publics après consultation**

**Il s'agit d'autoriser la signature de deux marchés publics.**

\*\*\*

Lors de ses séances des 5 février et 4 mars 2024, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

***Diagnostic / état sanitaire du patrimoine architectural appartenant à la commune de Quimper et protégé au titre des monuments historiques***

Le marché a pour objet le diagnostic/état sanitaire du patrimoine architectural appartenant à la commune de Quimper et protégé au titre des monuments historiques.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il est prévu une décomposition en deux lots :

LOTS	Désignation
LOT 1	Quimper nord, rive droite : <ul style="list-style-type: none"><li>- Chapelle Ty Mam Doué,</li><li>- Église de la Trinité de Kerfeunteun,</li><li>- Fortifications</li><li>- Chapelle des jésuites</li><li>- Maison de Patrimoine</li></ul>
LOT 2	Quimper nord, rive gauche : <ul style="list-style-type: none"><li>- Église Saint Alor d'Ergué-Armel,</li><li>- Église de Locmaria</li><li>- Cloître de Locmaria</li></ul>

Les études de diagnostics seront réparties en deux phases pour chaque édifice. Le délai d'exécution maximal de chaque phase et pour chaque édifice est de 5 mois (soit 10 mois pour les 2 phases).

Phase	Désignation
Phase 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une présentation de l'opération : l'objet de l'étude, le contexte, un plan de situation</li> <li>- un rappel historique</li> <li>- un état des lieux du monument historique avec des relevés</li> </ul>
Phase 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une analyse et une synthèse des études documentaires et d'investigation scientifiques et techniques existantes</li> <li>- les options de restauration</li> <li>- une estimation financière de ces propositions</li> <li>- si nécessaire, les études complémentaires d'investigation des existants.</li> </ul>

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Chaque lot fait l'objet d'un marché séparé.

Le marché sera conclu à compter de la date de notification jusqu'à complète réalisation des prestations. Pour le lot 1, le délai d'exécution total est fixé à 3 ans maximum. Pour le lot 2, le délai d'exécution est fixé à 2 ans et demi maximum.

Les attributaires des marchés sont les suivants :

Lots	Attributaires	Montant du DPGF (HT)
1	<p>Groupement ATELIER ATLAS SAS (mandataire) -            GERALDINE BECKER Études &amp; Patrimoines - EURL FRAY -            CHRONIQUES CONSEIL - Le BER - SARL LE BIHAN            VITRAUX - HERBARIUS            12, Allée de Kernisy            29000 QUIMPER</p>	133 874,00 €
2	<p>Groupement BAIZEAU Architectes (mandataire) - XV41            ARCHITECTE - MTEC Ingénierie – ECP - CHRONIQUES            CONSEIL - BTP Consultant - ECR Environnement SARL –            ONESIME - LES CHARPENTIERES DE BRETAGNE -            FORCES &amp; APPUIS - Arbres Eco            9 rue de Suede            35200 RENNES</p>	83 998,50 €

***Fourniture, pose, mise en service, exploitation et maintenance d'un dispositif de stationnement intelligent connecté***

Le marché a pour objet la fourniture, la pose, la mise en service, l'exploitation et la maintenance d'un dispositif de « stationnement intelligent connecté » associé à une prestation de service couvrant la collecte, le transport et la centralisation des données d'exploitation associées.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre sera conclu pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification du contrat.

L'attributaire est le groupement SOGETREL-TTS, 143 avenue de Verdun 92130 ISSY LES MOULINEAUX, sur la base d'un montant estimatif de 924 439,81 € HT et pour un montant maximum de 1 500 000 euros HT.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer ces deux marchés publics.